

ING Corporate Card Programme

Corporate Pay

Employee application

Ce formulaire est à compléter par le Gestionnaire de Programme et le titulaire concerné. Si vous n'êtes pas encore inscrit au programme ING Corporate Card veuillez également compléter le formulaire de demande destiné à l'entreprise.

This form should be completed by both the Programme Administrator and the employee. If you have not already signed up for the ING Corporate Card Programme you will need to complete and return a company application form as well.

1. Données concernant l'entreprise / Company data

A compléter par le Gestionnaire de Programme ING Corporate Card / To be completed by the ING Corporate Card Programme Administrator

1a Dénomination sociale / Company name

1b Nom du Gestionnaire de Programme / Surname and initials

1c Sexe / Gender Homme / Male Femme / Female

1d Numéro de mobile (y compris code pays) / Mobile number (incl. country code)
Obligatoire. Sans numéro de téléphone portable, la demande ne sera pas traitée / Mandatory. The application will not be processed if no mobile phone number is provided.

1e Numéro de compte l'entreprise / Company account number
Numéro à 11 chiffres figurant en haut du relevé de compte de l'entreprise / 11 Digit reference number shown on the top of the company statement

2. Titulaire / Employee

2a Nom de famille et initiales, tels qu'indiqués sur votre pièce d'identité / Surname and initials as they are shown on your identity document

2b Sexe / Gender Homme / Male Femme / Female

2c Nom de famille et initiales tels que vous souhaitez qu'ils apparaissent sur votre carte. / Surname and initials as you want them to appear on your ING Corporate Card
Max. 21 caractères (espaces inclus) / Maximum 21 characters (including spaces)

- 2d Numéro de mobile (y compris code pays) / Mobile number (incl. country code)
- 2e Ligne pays (y compris code pays) / Landline (incl. country code)
- 2f Adresse courriel professionnelle / E-mail address, work
 Obligatoire. Sans adresse e-mail, la demande ne sera pas traitée. Les identifiants de connexion pour le portail ING Commercial Card seront envoyés à cette adresse e-mail. N'utilisez pas l'adresse e-mail d'un collègue ou une adresse e-mail générale comme celles commençant par info@, admin@, etc.
 Mandatory. The application will not be processed if no e-mail address is provided. The login credentials for the ING Commercial Card portal will be send to this e-mail address. No email address from a colleague or a general email address such as info@, admin@, etc.
- 2g Matricule d'employé, max. 20 caractères (facultatif) / Employee number, max. 20 characters (optional)
- 2h Date de naissance / Date of birth jj-mm-aaaa / dd-mm-yyyy
- 2i Adresse / Address
- 2j Code postal / Postal code
- 2k Ville / Town/City
- 2l Pays / Country
- 2m Relevés dans / Statements in
 néerlandais / Dutch anglais / English français / French allemand / German
 espagnol / Spanish italien / Italian

3. Limite de carte et blocage / Card limit and blocking

A compléter par le Gestionnaire de Programme ING Corporate Card / To be completed by the ING Corporate Card Programme Administrator

- 3a Limite de carte / Card limit
 5.000 / 5.000 7.500 / 7.500 10.000 / 10.000
 Autres / Other
- Minimal 1.500 (Dans la devise choisie par l'entreprise dans le formulaire de souscription au programme ING Corporate Card) / Minimal 1.500 (currency determined by the company in the original ING Corporate Card Programme application form)
- 3b Le titulaire est-il autorisé à retirer des espèces? / Should this employee be able to withdraw cash?
 Oui / Yes Non / No
- aux distributeurs automatiques de billets ou aux guichets des banques. / Applicable to both ATM and over the counter.

Déclaration de confidentialité

ING Corporate Cards ING Bank N.V.

La présente déclaration de confidentialité fournit des informations sur les données à caractère personnel qu'ING Bank N.V (« ING ») est appelée à traiter aux Pays-Bas dans le cadre de ses prestations de services liées aux cartes d'entreprise. ING conclut avec des clients professionnels des programmes relatifs aux cartes d'entreprise. Dans le cadre de ces programmes, les cartes d'entreprise sont délivrées à des salariés (« titulaires de la carte ») ou à des clients professionnels. Les titulaires de la carte peuvent payer avec leur carte d'entreprise des dépenses professionnelles qu'ils engagent dans l'exercice de leurs fonctions.

Généralités

La présente déclaration de confidentialité s'applique uniquement au traitement de données à caractère personnel liées aux cartes qu'ING délivre dans le cadre de ses programmes relatifs aux cartes d'entreprise conclus avec des clients professionnels. Elle ne concerne pas les cookies et les technologies similaires que le site Web et l'application afférents aux cartes d'entreprise sont susceptibles d'utiliser pour collecter des informations personnelles sur les utilisateurs à partir de leur ordinateur, de leur smartphone, de leur tablette ou de tout autre appareil. Le site Web et l'application afférents aux cartes d'entreprise proposent leur propre déclaration qui informe sur la collecte en ligne de données à caractère personnel.

Conformément à la législation et à la réglementation sur la protection des données

ING doit se conformer aux lois et règlements qui s'appliquent à elle en la matière. Une des obligations que les lois en matière de protection des données imposent à ING, est celle d'informer les individus du traitement par ING de leurs données à caractère personnel. C'est précisément ce que fait la présente déclaration.

En outre, ING doit se conformer à toutes les autres obligations que la législation et la réglementation sur la protection des données lui imposent en la matière. Cela veut dire, entre autres, qu'ING ne traitera des données à caractère personnel qu'à des fins spécifiques et sur la base d'un motif légal justifiant le traitement de telles données. Si des lois applicables en matière de protection des données exigent qu'ING obtienne le consentement d'un individu, ING obtiendra ce consentement avant de collecter et d'utiliser les données à caractère personnel de cet individu.

Données à caractère personnel collectées et utilisées par ING

ING collecte et utilise les données à caractère personnel suivantes :

- Nom, adresse (électronique), date de naissance ou numéro de téléphone des titulaires de carte, administrateurs de programme et représentants légaux de clients professionnels.
- Informations sur les transactions par titulaire de carte, comme lieu, montant, code de catégorie de commerçant et

informations sur les transactions en échec et les transactions refusées. Des détails supplémentaires sur les transactions peuvent être collectés si cela a été convenu avec le client professionnel.

- Informations sur la limite de dépenses liée à une carte.
- En cas de Paiement Individuel, numéro de compte et informations sur les paiements en souffrance des titulaires de carte.
- Conversations téléphoniques entre, d'une part, les administrateurs de programme et les titulaires de la carte et, d'autre part, le Helpdesk au service de la relation client. Si une loi ou un règlement applicable au titulaire de la carte interdit l'enregistrement de conversations téléphoniques, ING n'enregistrera pas ces conversations.

Buts dans lesquels des données à caractère personnel sont collectées et utilisées

ING collecte et utilise des données à caractère personnel dans les buts suivants :

1. Exécution du contrat et des services relatifs aux cartes d'entreprise.
 - Les données personnelles de représentants légaux, d'administrateurs de programme et de titulaires de carte sont traitées en vue de la conclusion et de l'exécution du contrat relatif à la carte d'entreprise avec le client professionnel. Afin de permettre au client de gérer ses dépenses professionnelles, ING fournit au client professionnel des relevés et un outil en ligne affichant les transactions effectuées avec la carte d'entreprise ainsi que le montant total dépensé par titulaire d'une carte.
 - ING traite des données personnelles de titulaires de carte et des informations sur les transactions pour délivrer des cartes d'entreprise aux titulaires de carte, traiter des paiements effectués à des commerçants, fournir un relevé aux titulaires de carte, un outil en ligne et une application détaillant leurs transactions. L'application les informe sur le montant qu'ils peuvent encore dépenser avec leur carte. Concernant le Paiement Individuel, ING traite les numéros de compte de titulaires de carte pour collecter à partir de leur compte les montants dépensés avec leur carte ou débiter leur compte de ces montants.

- Si un administrateur de programme ou un titulaire de carte appelle le Helpdesk au service de la relation client pour soumettre une question ou une requête, ING demande l'adresse et/ou la date de naissance pour vérifier l'identité de l'administrateur de programme ou du titulaire de la carte.
2. Conformité à la législation et à la réglementation « Connaissez votre client ». Afin de se conformer à la législation et à la réglementation en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, ING vérifie les noms et les transactions des titulaires de carte au vu de listes de vérification prédéfinies, disponibles dans le monde entier. La vérification de noms et de transactions est obligatoire. Cette obligation est stipulée dans différentes dispositions législatives et réglementaires applicables en matière de lutte contre la criminalité financière et économique (CFE), y compris différents régimes de sanctions qui ont une portée extraterritoriale. ING est un maillon de la chaîne d'application des lois en matière de lutte contre la criminalité financière et économique dans toutes ses variantes, par ex. sanctions et lutte contre le blanchiment d'argent.
 3. ING est autorisée à surveiller, enregistrer, stocker et utiliser des appels téléphoniques reçus par le Helpdesk au service de la relation client, des courriers électroniques ou d'autres formes de communications électroniques dans les buts suivants :
 - Prévenir, détecter et enquêter sur la fraude ou la criminalité.
 - Évaluer la qualité de ses services.
 - Former, coacher et évaluer le personnel du centre d'appel. Si une loi ou un règlement applicable à ING interdit l'enregistrement d'appels téléphoniques, ING n'enregistrera pas ces appels. ING est autorisée à communiquer des enregistrements d'appels téléphoniques et de communications électroniques aux autorités en vue de se conformer à la législation et à la réglementation, et à son unité en charge des questions de sécurité et/ou son personnel responsable du suivi de la conformité aux règles et règlements de l'entreprise.

Pas de marketing à l'égard de titulaires de carte

ING ne fait pas de publicité et ne commercialise pas de produits et de services d'ING ou de tiers aux titulaires d'une carte.

Transfert de données à caractère personnel à des tiers

ING recourt à plusieurs prestataires de services pour proposer ses services relatifs aux cartes d'entreprise. Les prestataires de services sont établis dans l'Union européenne. ING ne transfère des données à caractère personnel à ces prestataires de services que dans la mesure où ces derniers en ont besoin pour assurer leurs services. Par exemple, les données de transaction sont transférées à Mastercard Europe S.A., qui stocke ces données personnelles pour ING afin de pouvoir prendre en charge des fonctionnalités optionnelles qui peuvent être fournies directement sur demande. Certains prestataires de services ont une société-mère aux États-Unis. Cela signifie qu'ING est autorisée à transférer des données à caractère personnel aux États-Unis. Cependant, ING veille à ce que les transferts vers les États-Unis soient conformes aux exigences de la législation et de la réglementation qui s'appliquent à elle en matière de protection des données. Tous les prestataires de

services sont des sous-traitants d'ING, à l'exception de Mastercard Europe S.A. qui agit en qualité de responsable du traitement de paiements par carte pour ING.

Période de stockage

ING conserve les données à caractère personnel uniquement :

- Sur la période nécessaire à la réalisation des buts dans lesquels les données à caractère personnel sont collectées et utilisées.
- Dans la mesure raisonnablement nécessaire pour se conformer à une exigence légale applicable.
- Si cela apparaît opportun à la lumière d'un délai de prescription applicable.

Sécurité

ING a mis en œuvre des mesures techniques, physiques et organisationnelles appropriées et commercialement raisonnables pour protéger les données à caractère personnel contre une destruction accidentelle ou illégale ou une perte accidentelle, une dégradation, une divulgation ou un accès non autorisé et toutes les autres formes illégales de traitement. Pour ce faire, ING a mis en œuvre des normes relatives au risque technologique et d'autres politiques et procédures pertinentes en matière de sécurité de données à caractère personnel.

Droit d'accès

Pour demander un aperçu ou pour déposer une plainte concernant le traitement de données à caractère personnel par ING, vous devez envoyer un courrier accompagné d'une photocopie de votre carte d'identité en cours de validité à :
ING afdeling Klant Events/WBP
Antwoordnummer 40060
8900 SB Leeuwarden
Pays-Bas

Modification de la déclaration de confidentialité

ING réexamine sa déclaration de confidentialité à intervalle régulier. Veuillez vérifier cette déclaration périodiquement pour prendre connaissance d'éventuels changements. La présente déclaration de confidentialité a été mise à jour pour la dernière fois le 1er mai 2018.

ING Bank N.V. a son siège social à l'adresse Bijlmerplein 888, 1102 MG Amsterdam, Pays-Bas, elle est inscrite au registre du commerce d'Amsterdam sous le n° 33031431. ING Bank N.V. est inscrite au Registre des Établissements de Crédit et des Établissements Financiers tenu par De Nederlandsche Bank (DNB) et l'Autorité néerlandaise des Marchés Financiers (AFM). ING Bank N.V. est également subordonnée au contrôle de l'Autorité de Protection des Consommateurs et des Marchés (ACM). Pour plus d'informations sur le contrôle d'ING Bank N.V. veuillez contacter DNB (www.dnb.nl), l'AFM (www.afm.nl) ou l'ACM (www.acm.nl).

ING Corporate Card

Réglementation en matière de Sécurité pour les Titulaires de Carte

Lorsque vous utilisez votre carte, vous devez prendre toutes les mesures concevables pour garantir une utilisation sécurisée de votre carte et la conservation en lieu sûr de votre code PIN. ING est en droit de modifier ces règles de sécurité avec effet immédiat, sans notification préalable. Lorsque le terme « autres » ou « quelqu'un d'autre » est utilisé, cela se rapporte également aux partenaires, enfants, parents, amis, colocataires, visiteurs et collègues en sus des tierces parties. Les employés ING ne vous demanderont jamais de fournir votre code PIN.

1. Conservation

1.1 Vous devez toujours vous assurer que votre Carte est rangée en lieu sûr :

- Rangez votre Carte de sorte que les autres ne puissent pas la voir ou y accéder de façon inaperçue ;
- Assurez-vous que les autres ne voient pas votre Carte et l'endroit où vous la rangez (par exemple, un sac à main ou un portefeuille) lorsqu'elle n'est pas utilisée ; et
- Ne perdez pas votre Carte.

1.2 Vous devez toujours vous assurer que votre code PIN est rangé en lieu sûr :

- Détruisez la lettre dans laquelle votre code PIN est spécifié après en avoir pris connaissance ;
- N'écrivez pas votre code PIN, gardez-le en mémoire ;
- Si vous ne pouvez pas vous rappeler de votre code PIN, vous pouvez en prendre note sous forme de code. Cependant, vous devez veiller à ce que les autres ne puissent pas déchiffrer cette note ;
- Ne rangez pas la note en même temps que la Carte ; et
- Gardez votre code PIN confidentiel. Ne montrez pas votre code PIN et ne le communiquez pas aux autres.

2. Utilisation sûre et sécurisée

2.1 Vous devez toujours utiliser votre Carte de manière sûre et sécurisée :

- Ne donnez jamais votre Carte à quelqu'un d'autre, même si quelqu'un vous offre son aide. Cela n'est permis que lorsque vous utilisez votre Carte au niveau d'un terminal de paiement ou d'un guichet automatique et que votre Carte reste à portée de votre vue ;
- Ne perdez pas votre Carte de vue jusqu'à ce que vous l'ayez à nouveau rangée dans un endroit sûr ;
- Après utilisation, vérifiez toujours que votre Carte vous a été retournée ;
- Si des instructions sont mentionnées au niveau d'un terminal de paiement ou d'un guichet automatique de banque sur la base desquelles vous pouvez vérifier le

niveau de sécurité de la machine, vous devez suivre ces instructions à la lettre ;

- Contactez immédiatement ING si votre Carte ne vous est pas restituée après paiement ou retrait d'espèces ;
- Vous ne devez pas utiliser votre Carte si vous suspectez ou si vous savez que cela peut s'avérer risqué dans une condition spécifique ; et
- Vous devez veiller à ne pas vous laisser distraire lorsque vous utilisez votre Carte.

2.2 Vous devez toujours utiliser votre code PIN de manière sûre et sécurisée :

- Assurez-vous que les autres ne voient pas votre code PIN lorsque vous le saisissez, par exemple au niveau d'un terminal de paiement ou d'un guichet automatique ;
- Lorsque vous saisissez votre code PIN, utilisez votre main libre et votre corps pour cacher le clavier de la vue des autres dans la mesure du possible ; et
- Ne vous faites pas aider par d'autres personnes lorsque vous saisissez votre code PIN.

3. Vérification

Vous devez régulièrement vérifier la sécurité de votre Carte et de l'utilisation qui est faite de votre Carte :

- Vérifiez au moins une fois par jour si votre Carte est toujours en votre possession ; et
- Vérifiez les débits et crédits via le portail ING Commercial Card et/ou sur votre Relevé Périodique.
- Si vous identifiez une erreur ou une omission au regard des débits et crédits, vous devez immédiatement le signaler à ING et prendre toutes les mesures qui s'imposent afin d'éviter toute (autre) perte.
- Si vous n'êtes pas d'accord avec une opération de paiement spécifique figurant sur votre Relevé Périodique, vous devez immédiatement le signaler à ING en précisant les raisons.

4. Blocage

Si vous avez une bonne raison de penser que la sécurité de votre Carte ou de votre code PIN n'est plus garantie, vous devez le signaler immédiatement à ING et suivre les instructions données par cette dernière. Si la Carte est toujours en votre possession, vous ne pouvez pas continuer à l'utiliser. Vous devez immédiatement informer ING, dans tous les cas, dans les situations suivantes :

- Vous avez perdu votre Carte ou celle-ci a été volée ;
- Vous ne savez pas où se trouve votre Carte ;
- Votre Carte n'a pas été restituée après exécution d'un paiement ou d'un retrait d'espèces ;

- Vous remarquez, par exemple sur votre Relevé Périodique ou sur le portail ING Commercial Card, que des paiements, non exécutés par vous-même, ont été effectués avec votre Carte ; et
- Vous savez ou suspectez que quelqu'un d'autre connaît ou a vu votre code PIN.

5. Information au sujet d'un vol ou d'une utilisation non autorisée

- Vous devez signaler immédiatement tout cas de perte ou de vol de votre Carte à la police sauf instruction contraire donnée par ING.
- Après avoir signalé la perte à la police locale, vous devez immédiatement adresser une confirmation écrite à ING à cet égard, en mentionnant la date, l'heure et l'endroit où la déclaration de perte/vol a été effectuée.

6. Autres instructions

ING peut, directement ou indirectement, émettre des instructions quant à l'utilisation de votre Carte et/ou de votre code PIN, auxquelles vous devez vous soumettre.